



DOCUMENT UNESCO DE PROGRAMMATION PAYS :

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO 2011-2013



MESSAGE DE LA CHEFFE DE BUREAU ET REPRÉSENTANTE DE L'UNESCO EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

L'élaboration du cadre indicatif de coopération (2011-2013) répond au souci de définir et de mettre en place des stratégies de coopération de l'UNESCO en République démocratique du Congo dans les domaines de ses compétences (Éducation, Sciences, Culture, Communication et Information). Cette logique de programmation table sur une analyse des priorités nationales, une évaluation des opportunités de développement à saisir, de l'expérience de coopération passée du Bureau dont les forces et faiblesses ont été analysées, d'une identification des niches d'intervention à la lumière des domaines de compétences des autres partenaires au développement pour la création de partenariats renforcés.

Un tel cadre permet non seulement d'éviter de tomber dans les erreurs du passé, mais oriente les axes stratégiques vers lesquels doivent être mobilisés tous les efforts concourant à la réalisation des objectifs visés. Ce document se propose de déterminer les résultats attendus des activités de l'UNESCO sur le moyen terme, et cibler les partenaires nationaux et internationaux qui appuient ou accompagnent la réalisation de ces activités.

Anne Laure Folly-Reimann

Cheffe de Bureau et Représentante de l'UNESCO
Kinshasa-République Démocratique du Congo

MESSAGE DE LA CHEFFE DE BUREAU ET REPRÉSENTANTE DE L'UNESCO EN RDC.....	2
Cadre national	6
Présentation du pays.....	6
La situation générale des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)	9
Cadre de Coopération (2011-2013)	15
I. Renforcer la gouvernance et le développement des institutions	17
Développement de la participation citoyenne par le renforcement des capacités et de l'indépendance des médias	17
Le développement des outils de planification locales et de budgétisation	20
II. Croissance pro-pauvre et création d'emplois.....	21
La Formation professionnelle	21
Le développement du secteur forestier	22
III. Services sociaux de base et capital humain.....	25
Programme de renforcement des capacités de planification et de gestion de l'éducation.....	25
Assurer le rôle de chef de file dans le domaine de l'éducation.....	26
Améliorer la qualité de l'éducation et promouvoir l'alphabetisation	26
VIH/sida	27
Lutte contre les discriminations	27
Le secteur de la jeunesse et des sports	28
Le secteur de la culture et des arts.....	28
IV. Lutter contre le changement climatique et promouvoir la gestion durable des ressources naturelles.....	31
Lutte contre le changement climatique.....	31
Gestion durable des ressources naturelles	32
Protection du patrimoine environnemental	32
V. Stabilisation et consolidation de la paix	34
Lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre	34
Renforcement des mécanismes de médiation et gestion des conflits dans la gestion des ressources naturelles	35
Sigles et Abréviations	36

Cadre national

Présentation du pays

Tableau 1: carte d'identité de la RDC	
Superficie	2 345 000 km ²
Nombre d'habitants en milliers (2008)	64 257
Langue officielle	Français
Langues nationales	Lingala, Kiswahili, Ciluba, Kikongo
Frontières	Angola, Burundi, République Centrafricaine, République du Congo (Brazzaville), Rwanda, Soudan, Tanzanie, Ouganda et Zambie
Principales exportations, ressources naturelles et minières	cuivre, diamant, or, uranium, colombo tantalite, étain, bauxite, fer, manganèse, charbon, pétrole, gaz méthane, cobalt, café, bois, caoutchouc, quinquina

Le climat politique est demeuré serein depuis l'instauration d'un nouvel ordre politique à l'issue des élections présidentielle et législatives de 2006. L'unité nationale et l'intégrité du territoire national ont été retrouvées. L'autorité de l'Etat a continué d'être réaffirmée dans tout le pays. Les institutions politiques ont fonctionné quasi normalement. La Constitution adoptée par voie référendaire a été promulguée en février 2006. Les élections présidentielles et législatives ont été organisées la même année. Presque toutes les institutions prévues dans la Constitution, aussi bien au niveau central qu'en provinces, ont été installées. La décentralisation, retenue comme mode de gestion des affaires de l'Etat, a été amorcée suivant une approche progressive. Les assemblées et les gouvernements provinciaux ont été installés. Au plan sécuritaire, la situation s'est sensiblement améliorée depuis 2009 grâce aux pressions militaires exercées sur les groupes rebelles, au dialogue établi et à une diplomatie agissante envers les pays voisins pour une solution globale et durable intéressant la sous-région des Grands Lacs. Cependant la situation reste préoccupante à l'Est du pays.

D'importants défis attendent cependant la RDC durant la période 2011/2013. Notamment, l'organisation des prochaines élections générales dans des conditions acceptables par tout le monde, la tenue des élections locales, le parachèvement de la décentralisation, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines en provinces, etc. Par ailleurs, la présence sur le territoire national des groupes rebelles étrangers demeure un facteur

perturbateur permanent de la paix à l'intérieur du pays. La consolidation de la paix et la stabilisation de la région passent notamment par l'accélération de la réforme des services de sécurité et du programme de renforcement des capacités humaines et institutionnelles, l'intensification de la coopération économique sous régionale et la recherche de solutions diplomatiques au niveau des sous-régions des Grands Lacs et de l'Afrique Centrale pour la prévention, la gestion commune ou le règlement par des voies pacifiques des conflits, la mise sur pieds des mécanismes de réconciliation et de rapprochement des communautés en conflits permanents.

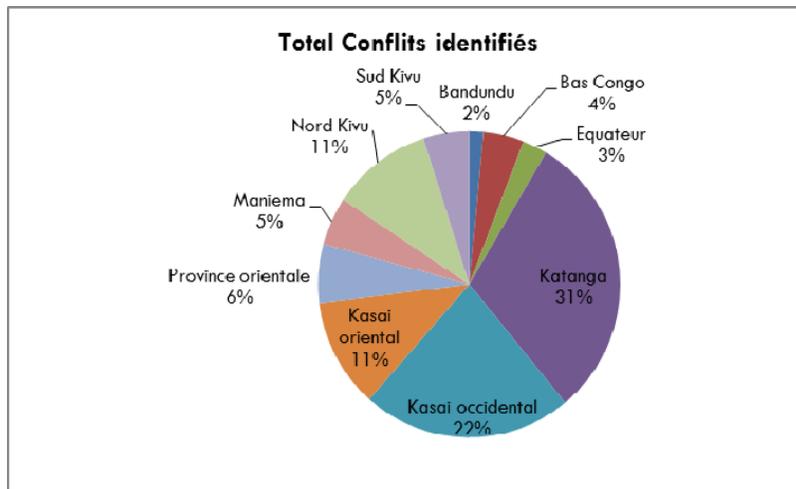
La population actuelle de la RDC est estimée à environ 65 millions d'habitants dont ± 60% vivent en milieu rural, avec une croissance démographique estimée à 3,1%. Ce taux reste préoccupant et préjudiciable au développement économique du pays, car il implique que la population de la RDC double en moyenne chaque 25 ans.

La situation nationale. La RDC connaît simultanément des phases de pré-conflit, de conflit et de post-conflit selon les zones et l'importance de **facteurs structurels de fragilité**. Ces facteurs structurels sont la faible gouvernance, la pauvreté extrême, les productions extractives informelles basées pour l'exportation qui s'avèrent être un terreau fertile pour divers groupes rebelles et les groupes armés étrangers qui continuent à ravager la partie orientale du pays.

La faible gouvernance. Le soutien à la réforme de la gouvernance et le changement des comportements nécessite un dialogue et l'autonomisation des tenants de la réforme engagés dans la lutte contre les violations des droits de l'homme, de l'exclusion et de la corruption.

Les tensions ethniques et les problèmes frontaliers. A l'Ouest, selon la MONUSCO, plus de 565 localités risquent de souffrir de conflits en raison de questions concernant la terre, le pouvoir coutumier, le contrôle des ressources naturelles, la délimitation de la frontière et les rivalités ethniques. L'Est du pays est davantage touché par les problèmes de frontières et attire les groupes rebelles des pays voisins qui se sont intégrés au fil du temps, rendant l'option de leur rapatriement plus difficile. Le défi consiste donc à renforcer les mécanismes de consolidation de résolution et de la paix au niveau local, national et régional.

L'extrême pauvreté. Plus de 70 % des congolais vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'estimation de la population pour 2050 varie entre 150 millions et 180 millions. Le chômage est omniprésent, et les investissements dans les secteurs de l'économie créateurs d'emploi, tels que l'agriculture ou les industries textiles sont encore trop rares. Bien que la partie occidentale du pays ait connu une relative stabilité, les indicateurs socioéconomiques sont encore plus faibles que dans les provinces orientales. Le défi consiste donc à aider à diversifier les activités génératrices de revenus, en mettant l'accent sur l'éducation.



Source : CAS-MONUSCO

La communauté internationale a investi considérablement dans le maintien de la paix et l'aide humanitaire :

La plus grande mission de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde a été établie en RDC ;

Le plus important allègement de la dette PPTE jamais accordé concerne la RDC ;

Plus de 10 milliards US\$ d'aide y ont été investis au cours de la dernière décennie.

Toutefois, ces efforts n'ont pas réglé les problèmes de stabilisation.

Dans ce cadre, les activités du Bureau sont soumises à des contraintes et des risques dont les plus importants sont :

Les faiblesses des capacités institutionnelles et humaines : La plupart des structures nationales et provinciales opérationnelles ont des capacités institutionnelles et humaines très faibles et souffrent de sérieux problèmes de cadre physique de travail, des infrastructures sans oublier l'éternel problème de financement du fonctionnement et de la rémunération du personnel. Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des structures et acteurs impliqués est l'une des conditions majeures de la réussite du processus de mise en œuvre des activités du Bureau de l'UNESCO.

L'appropriation de la stratégie : On constate une insuffisance d'appropriation de la stratégie par les autorités politiques et administratives

La dépendance du pays au financement extérieur : le budget de l'Etat est constitué à plus de 40 % des apports des partenaires. Le financement extérieur pour l'éducation par exemple est moindre par habitant (36\$) par rapport à la moyenne des pays de

l'Afrique sub-saharienne (47\$) et presque trois fois moins que le montant du Rwanda (93\$).

La situation générale des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

La RDC, qui possède un extraordinaire potentiel de développement naturel et humain, accuse de lourds handicaps politiques, économiques et sociaux. L'économie et la société ont subi l'effondrement des investissements, de la production et des exportations, le tarissement des ressources publiques, l'aggravation chronique des déficits internes et externes et de l'endettement extérieur, et la détérioration des indicateurs sociaux, avec notamment de fortes inégalités socioéconomiques et un accroissement de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Le relèvement du niveau de revenu en RDC demeure un défi majeur pour la satisfaction des besoins sociaux, notamment l'éducation.

Le Rapport national des progrès des OMD 2010 indique que la RDC a de réelles chances d'atteindre les objectifs en matière de lutte contre le VIH/sida et d'autonomisation des femmes si les efforts persistent. Cependant, en ce qui concerne les objectifs liés à la lutte contre la pauvreté et à l'éducation pour tous aucun réel progrès n'est observé.¹

¹ PNUD, Rapport national des progrès des OMD, 2010

La situation des OMD en RDC

Objectif 1. Réduire l'extrême pauvreté

La majorité de la population congolaise est pauvre et cette pauvreté impacte l'accès de la scolarisation, de nombreux jeunes à la recherche d'emploi n'en trouvent pas.

Indice de développement humain (2010)	0.239
Rang (2010)	168 ^e sur 169
Indice de pauvreté multidimensionnelle (2008)	0,393
PIB par habitant (2010)	327
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté nationale (2007)	70 %

Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous

On assiste à une tendance à la hausse de la scolarisation jusqu'en 2010. Les taux bruts de scolarisation sont passés de 92% en 1972 à 64% en 2001 et à 91% en 2007. Les taux nets ont évolué de 55,9% en 1995 à 51% en 2001 puis à 64% en 2005 et enfin à 75% en 2007. Malgré cette évolution, un nombre important d'enfants dont les filles et les enfants issus de milieux défavorables sont encore exclus du bénéfice d'une éducation de base. Une telle situation si elle perdure compromet l'atteinte des OMD en 2015 auxquels la République Démocratique du Congo a souscrit.

Espérance de vie scolaire (en années- 2009)	7,8
Taux d'alphabétisme des adultes (2008)	67%
Taux brut de scolarisation dans le primaire (2010)	90 %
Taux brut de scolarisation dans le secondaire (2010)	36%

Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

La situation de la femme congolaise a connu des progrès très lents et par conséquent son autonomisation est encore faible, malgré des avancées significatives sur le plan juridique notamment la formulation et la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre ainsi que la validation du code de la famille révisé selon le genre.

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

L'Enquête Démographique et de Santé réalisée en 2007 situe le taux de prévalence du VIH/sida à 4,3% pour l'ensemble de la population. Le paludisme demeure l'endémie majeure et la première cause de morbidité et compte également parmi les trois premières causes de mortalité dans les groupes les plus vulnérables, celui des enfants de moins de 5 ans et celui des femmes enceintes.

Objectif 7. Assurer un environnement durable

Le taux de couverture forestière qui était de 55% en 1990 ne représentait plus que 52% en 2000, et en 2006 il a été estimé à 44,62%. La pression sur l'environnement est plus élevée dans les zones urbaines. En effet, près de 47% de la population congolaise sont concentrés sur seulement 10% du territoire. Autour de ces agglomérations, les forêts disparaissent rapidement. Malgré ses richesses en eau douce, l'accès à l'eau potable est faible et seulement 27,2 % de la population ont accès à l'eau potable.

Superficie de forêts (% territoire national- 2007)	62 %
Surface des aires protégées (2007)	11%
Sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial	5
Surface des sites du patrimoine mondial (km2)	388 000 (soit 6%)

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Dans le cadre du partenariat mondial pour le développement, le pays bénéficie de l'Aide Publique au Développement (APD) qui a représenté respectivement 5,49% et 4,48% du Produit Intérieur Brut (apprécié en dollars) en 1990 et 1999. Elle s'est accrue après 2000 (40 % en 2005) et l'analyse des décaissements par donateurs, révèle que les interventions des partenaires multilatéraux proviennent à concurrence de 16,09% des Agences du Système des Nations Unies et 56,65% des autres partenaires multilatéraux (Banque Mondiale, Union Européenne, Etats-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Grande Bretagne, Belgique et Canada).

Au cours des années 2000 à 2005, les interventions des bailleurs de fonds ont été canalisées vers les institutions gouvernementales (68 %) et les ONGs (26,4 %) alors qu'au cours des années 90, l'essentiel des interventions ont été canalisées à travers les ONGs. Avec l'atteinte du Point d'achèvement de l'IPPTE en juillet 2010, le pays a bénéficié de l'annulation de près de 90% de sa dette extérieure publique offrant ainsi un nouvel environnement favorable à la mise en œuvre d'une politique pro pauvre.

La Stratégie de développement national de la RDC est de consolider les acquis des programmes économiques antérieurs, de pérenniser la croissance, de renforcer la sphère sociale et de s'assurer que les bonnes performances économiques se traduisent par une nette amélioration des conditions de vie des populations. Cette stratégie n'a pas produit les résultats escomptés dans les dernières années au regard des différents indicateurs de performance. Cependant, le Gouvernement a décidé en juillet 2009 d'élaborer un Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCR) de deuxième génération (2011-2016) suivant une approche participative, avec le soutien des PTF.

Le Système des Nations Unies en RDC (SNU) se compose de 17 Agences. Le Bureau de l'UNESCO à Kinshasa travaille régulièrement avec le BIT, la FAO, le FIDA, OCHA, l'OIM, l'OMS, le PAM, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, l'ONU-Habitat, l'UNICEF, l'UNHCR, ONU FEMMES, l'ONUSIDA, l'UNOPS, l'UNFPA. L'équipe pays des Nations Unies a élaboré un Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) 2008-2012. Elle a fait l'objet d'une revue à mi-parcours en 2010 qui a permis d'évaluer les progrès accomplis, de définir de nouvelles orientations pour la période 2011-2012 et de jeter les bases pour la préparation du nouveau cycle de programme qui commence en 2013.

Le cadre de transition des Nations Unies définit les objectifs partagés entre la mission de maintien de la paix (MONUSCO) et l'équipe pays des Nations Unies pour la période de juillet 2011 à juin 2013. Ces objectifs communs sont dérivés de mandat actuel de la mission et élaborés en vue d'une transition graduelle de maintien de la paix à la consolidation de la paix. Ceci implique une plateforme mutuelle de partenariat en vue du désengagement progressif de la mission de maintien de la paix. L'objectif principal est de regrouper et d'articuler les actions conjointes et de collaborer au niveau stratégique. Des domaines de responsabilité partagée ont été définis, cinq principales stratégies conjointes ont été identifiées :

1. Stratégie pour la protection des civils
2. Stratégie de lutte contre les violences sexuelles et sexistes
3. Sécurité et stratégie de soutien à la stabilisation
4. Stratégie conjointe Justice
5. Stratégie de consolidation de paix (en cours de développement).

Pour la phase de transitions, les priorités dégagées sont cohérentes avec la résolution 1925 du Conseil de sécurité qui renouvelle le mandat de la MONUSCO, les priorités définies dans le DSCR-II, la stratégie de stabilisation des zones sortant des conflits armés (STAREC) situé à l'Est du pays, ainsi que le Programme de consolidation de la paix (PCP) pour la zone ouest du pays où bon nombre de facteurs de fragilité peuvent menacer la paix. Chacune de ces priorités est examinée par un groupe de travail technique (GTT) composés de représentants des agences du système des Nations Unies et des ministères techniques du Gouvernement. L'UNESCO participe à tous les GTT.

Le Programme de stabilisation et reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC) a été créé en 2009 afin de répondre aux besoins exprimés par le gouvernement sur un nombre limité de zones à haute priorité, qui sont critiques pour la stabilité de l'Est du pays. Les besoins de financement du STAREC ont été estimés au total 800 millions \$US, gérés par un fonds composé par les bailleurs, les Nations Unies et le Gouvernement de la RDC. L'UNESCO a signé en novembre 2010 l'accord du STAREC avec l'ensemble des autres agences des Nations Unies et a ouvert une antenne à Goma pour répondre à une des conditionnalités de l'éligibilité au STAREC. Des projets proposés par l'UNESCO dans les composantes 2 et 5 ont été acceptés.

Le cadre programmatique du STAREC concerne les activités suivantes :

1. Améliorer la sécurité des populations civiles et soutenir la démobilisation et réintégration des groupes armés ;
2. Appuyer le dialogue politique au niveau national et provincial ;
3. Renforcer l'Etat et reconstruire l'Etat de droit ;
4. Appuyer le retour et réintégration sociale et économique des Populations Déplacées Internes (PDI) ;
5. Prévenir et lutter contre les violences sexuelles en conformité avec la Stratégie globale contre les violences sexuelles.

Le cadre général du **Programme de consolidation de la paix (PCP)** concerne la gestion et la mitigation des conflits, par deux axes principaux : a) le renforcement de l'Etat de droit et b) le relèvement communautaire avec un accent particulier sur la création d'emploi pour les jeunes. Le PCP est un programme entre urgence et développement, avec une durée de 1 à 2 ans. Ce programme, en cours de formulation, offre une opportunité pour l'UNESCO de développer des programmes conjoints avec des agences du SNU.

Actuellement, un réel cadre de dialogues et d'échanges offre **des opportunités de mobilisation des ressources extrabudgétaires.**

Durant la période 2011-2013, les financements se concentrent sur :

- Les élections (2011-2012) qui constitueront un test de maturité pour les institutions post-transition et conditionneront la suite du processus de stabilisation.
- La pacification : le gouvernement a fait des efforts considérables pour maîtriser les mouvements rebelles qui n'ont toutefois pas abouti à la cessation des hostilités. Un large espace de dialogue s'est donc créé à travers la mise en place de divers mécanismes de résolution de conflits au niveau provincial et local (comités de paix, de réconciliation de comités techniques) entre le gouvernement et ses partenaires qui ont abouti à deux programmes de pacification (STAREC et PEP), qui sont une occasion de renforcer le dialogue avec les donateurs sur la consolidation de la paix.

La contribution des partenaires au développement. Malgré des progrès importants, la RDC mobilise insuffisamment les contributions disponibles au niveau des partenaires au développement. Les financements sont régionalement et thématiquement déséquilibrés tels les thèmes relatifs au genre et les violences sexuelles. Alors qu'il existe de nombreux fonds pour les activités humanitaires, les efforts de stabilisation et de développement dans l'Est, le Centre et l'Ouest sont sous-financés dans des domaines clés comme la démobilisation, le désarmement et la réinsertion laissant le grand nombre d'anciens combattants vulnérables aux remobilisations possibles par des groupes armés. Par ailleurs, malgré l'accord de tous sur l'importance de reconstruire l'Etat et de réformer l'administration publique, on constate une tendance vers une prolifération d'unités de gestion de projet (34 en 2005, 146 en 2007)

Les premiers partenaires du Bureau sont le gouvernement et les autorités nationales, provinciales et locales. L'UNESCO travaille étroitement avec les organismes de la société civile nationale et internationale. Elle expérimente une collaboration avec le secteur privé. Au quotidien, l'UNESCO collabore avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation de la RDC (MONUSCO), les différentes agences du SNU, et les partenaires techniques et financiers présents dans le pays.

Parmi les partenaires techniques et financiers (PTF), les nouveaux acteurs, tels que l'Inde et la Chine, sont absents du forum des bailleurs de fonds, alors que leur aide dépasse celle de certains donateurs traditionnels. L'UNESCO à Kinshasa entretient des consultations régulières avec l'Allemagne, le Royaume de Belgique, le Canada, l'Union européenne, le Royaume d'Espagne, les Etats-Unis, la France, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la République de Corée du Sud, et la Suisse.

Certains pays donateurs ont considérablement réduit le nombre de secteurs dans lesquels ils sont actifs, comme la Belgique. Cette stratégie devrait être suivie par d'autres donateurs suivant une spécialisation géographique ou ciblant une province spécifique. Certains donateurs s'orientent vers les questions les plus sensibles telles que la corruption, d'exclusion et de droits de l'homme et utilise leur aide comme un levier pour les réformes de la gouvernance. D'autres s'intéressent au renforcement de l'administration publique, comme la France

Les agences de développement et de coopération : Agence canadienne de développement internationale (ACDI), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), le Département de la coopération internationale du gouvernement du Royaume-Uni (DFID), l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), la coopération italienne et l'Agence suédoise de coopération au développement international (ASDI), la coopération belge, Agence française de développement (AFD) et l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID).

La coopération bilatérale et multilatérale : L'Union Européenne, la Banque Mondiale, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le fonds d'affectation spéciale multi-donateurs du PNUD (MDTF), les fonds fiduciaires thématiques. L'intensification de financement de la Facilité en Faveur des Etats Fragiles (FEF) de la Banque africaine de développement (BAD) constitue également un atout important pour la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans une situation de sortie de crise.

Cadre de Coopération (2011-2013)

La stratégie de coopération l'UNESCO s'inscrit dans un cadre de planification et de programmation clair et enrichi par *de* nouveaux outils dont la consolidation a permis de proposer une programmations réaliste, hiérarchisé et qui traduit les besoins de l'Etat, les capacités des partenaires aux développements et le plan d'actions des agences des Nations Unies (la poursuite de l'atteinte des OMD conformément aux engagements internationaux, le DRSP conformément aux ambitions nationales, l'UNDAF conformément aux engagements des agences des Nations Unies en RDC).

Un autre atout essentiel est le desserrement des contraintes financières. L'atteinte récente du Point d'achèvement de l'Initiative PPTTE a conduit à libérer une marge de manœuvre significative, qu'il convient désormais de canaliser au profit des secteurs.

Enfin, la RDC apparaît bien positionnée, compte tenu de l'importance de son massif forestier, pour bénéficier de ressources financières très importantes dans le cadre du mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+).

L'UNESCO se fixe cinq objectifs à l'horizon 2013. Ces objectifs comportent chacun des orientations stratégiques sectorielles et des priorités qui seront ajustées à la lumière de l'évolution de l'environnement, de la disponibilité des ressources et du progrès dans leur mise en œuvre. Il s'agit de :

- I. Accompagner les efforts du gouvernement pour renforcer la gouvernance et la paix dans les domaines du renforcement des capacités des institutions démocratiques, la participation citoyenne, et l'appui au système national des statistiques ;
- II. Participer à la croissance pro pauvres ;
- III. Améliorer l'accès à l'éducation et la culture et renforcer le capital humain ;
- IV. Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique ;
- V. Participer au sein du Bureau intégré aux efforts de stabilisation et de pacification.

Ces objectifs tiennent compte de quatre menaces majeures, à caractère transversal.

- (1) La menace environnementale dans un pays qui doit préserver son énorme capital de ressources naturelles et qui peut apporter une contribution majeure à la lutte contre le changement climatique au niveau mondial.
- (2) les maladies invalidantes, le paludisme et le VIH/Sida contre lesquels la lutte doit être encore intensifiée afin de permettre une baisse régulière du nombre des personnes affectées par ces fléaux.

- (3) la forte croissance démographique qui impacte les besoins dans les secteurs sociaux comme l'éducation.
- (4) l'instabilité de l'environnement international qui aggrave la vulnérabilité de l'aide au développement et attise les tensions sociales.

1.

I. Renforcer la gouvernance et le développement des institutions

La vision du gouvernement est de construire un pays en paix avec lui-même dans une unité nationale et une intégrité territoriale consolidée. L'UNESCO accompagne ces efforts de renforcement des capacités des institutions démocratiques par la consolidation de la réforme du secteur de sécurité.

Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence par des activités portant sur les droits de l'homme, la démocratie, la réconciliation.

Malgré quelques progrès, la question du renforcement de la sécurité et de la paix, demeure prioritaire. Dans ce domaine, l'UNESCO renforce les capacités de la police en vue de renforcer la cohabitation pacifique entre les civils et les hommes en uniformes et accompagne le gouvernement à travers la mise en place des services publics de sécurité chargés de la lutte contre les violences sexuelles dans le Nord-Kivu afin d'améliorer la confiance des populations dans la police. Par ailleurs, le Bureau renforce des connaissances théoriques et pratiques du personnel en uniforme en matière de protection des œuvres du Patrimoine culturel et de la lutte contre le trafic illicite.

Dans le domaine de la **coopération internationale et régionale**, l'UNESCO appuie le gouvernement dans la promotion de l'intégration régionale, et participe dans le cadre de la SADC, du COMESA, de la CEEAC, de la CEPGL et de l'Union Africaine à des projets intégrateurs de développement avec les pays de la Sous-région.

Développer la participation citoyenne par le renforcement des capacités et de l'indépendance des médias

L'UNESCO développe des activités de sensibilisation contre toutes les formes de violences et la vulgarisation de la loi pertinente sur les violences sexuelles et les violences basées sur le genre et soutient la participation citoyenne de la femme à travers de formations à la dimension genre dans le processus de renforcement des capacités des femmes en leadership, et la promotion de la participation des femmes analphabètes au processus électoral.

La vision du Gouvernement est de voir émerger un pays assurant une participation citoyenne dans le système politique. Le Programme de Communication et d'Information de l'UNESCO est conçu pour mettre à profit les effets positifs de la communication et de l'information sur le renforcement de la démocratie, du développement et du dialogue, en prêtant une attention particulière à la liberté d'expression et d'information. Il privilégie dans sa démarche les

stratégies de développement pour la participation citoyenne, les politiques favorables à l'égalité entre les sexes et l'action visant à donner aux individus les moyens d'exercer pleinement leurs droits humains et leurs libertés fondamentales. Dans ce cadre, l'UNESCO s'engage à travers des projets d'accompagnement du processus électoral, de renforcement de la contribution des médias à la création et à la consolidation de la démocratie et d'appui aux médias.

Faute d'un cadre d'orientation des politiques de la communication et de l'information, les médias ne sont pas encore suffisamment perçus comme une opportunité pour encourager la participation citoyenne.

Relever ce défi implique un appui à la promotion des médias et des infrastructures pluralistes, libres et indépendants et un accroissement des perspectives en vue de développer une participation citoyenne responsable par le biais de la liberté d'expression, la libre circulation de l'information, l'accès à l'information et au savoir au moyen des médias et des TIC, qui sont essentiels au renforcement de la démocratie, à l'instauration de la bonne gouvernance et à la promotion du développement humain durable.

On compte, au 31 août 2011, 456 stations de radiodiffusion reconnue par l'Etat (dont une seule, Radio Okapi, émet sur l'ensemble du territoire) et plus de 148 titres de presse déclarés. On dénombre en outre 140 chaînes de télévision en règle de fonctionnement, dont quatre peuvent émettre par satellite à partir et être rediffusées dans certaines provinces du pays et à l'étranger, et une seule, la Télévision publique nationale, émet son signal sur les bouquets satellitaires de Canal + et de DSTV. Le pluralisme médiatique est donc indéniable, en ce qui concerne le nombre et la diversité des supports, leur statut (commercial, communautaire, public), leur affiliation ou appartenance politique, confessionnelle, idéologique, ainsi que leur implantation et rayon de diffusion.

L'UNESCO œuvre en faveur de la promotion continue de la liberté d'expression et de l'accès à l'information, de manière à faire des médias une véritable plateforme pour un débat démocratique et un véhicule d'expression culturelle et de cohésion nationale. Il apporte son appui à la formulation et la révision des lois et autres textes réglementaires qui garantissent la liberté de la presse en RDC de manière à les adapter aux normes juridiques internationalement reconnues. Elle soutient l'accès universel à l'information et au savoir pour tous à travers les médias et les TIC, ainsi que la promotion des médias de service public durable et des médias de développement communautaire à travers l'amélioration de la qualité des contenus, la diffusion de l'information de proximité utile, et l'accès aux médias de différentes catégories sociales.

La période électorale 2011/2013 étant déterminante pour le pays, l'UNESCO mène des actions d'accompagnement du processus électoral ainsi que des activités normatives de renforcement de la contribution des médias à la création des conditions favorables à l'éclosion d'une participation citoyenne accrue.

Appui à l'initiation et à l'éducation aux médias axé sur le renforcement des connaissances du public en vue d'une compréhension accrue des fonctions des médias et de la promotion de la gouvernance et de la démocratie par les médias.

Les actions relatives à la **consolidation du processus électoral** concernent une majorité d'électeurs analphabètes, qui ne peut lire les bulletins de vote et ne choisir les candidats en toute transparence et sont sujets à manipulation. Sur l'ensemble de la période électorale 2011/2013 l'UNESCO assurera l'alphabétisation des électeurs analphabètes avec le concours de donateurs comme le Japon.

Le renforcement des capacités des journalistes et professionnels des médias en couverture électorale et en éducation électorale se trouve également au cœur du programme de soutien de l'UNESCO au processus électoral. Dans cette perspective, l'UNESCO fournit aux journalistes les directives pour informer avec précision, impartialité et responsabilité, et permettre de voter en conscience. Des ateliers sur la couverture et l'éducation électorales ont été tenus à Kinshasa et à Lubumbashi et s'étendront dans le Kasai Oriental, au Bas-Congo et au Bandundu. Le programme d'appui au processus électoral comprend également la vulgarisation de la Loi électorale en collaboration avec d'autres partenaires.

l'UNESCO apporte son **appui à la production des contenus médiatiques**, le soutien aux radios communautaires, la promotion de l'initiation aux médias et à l'information et l'accès aux TIC et à leur usage à des fins éducatives, le développement du cadre législatif et normatif des médias en vue de l'optimisation de la contribution des médias et des TIC à la réalisation des OMD, de l'accroissement de la viabilité des médias (du point de vue économique), de la compétitivité (du point de vue professionnel) et de la crédibilité (du point de vue éthique et déontologique) des entreprises de presse.

Dans ce cadre, l'UNESCO met au point un programme de Renforcement des capacités sur les applications des TIC au service du développement visant la promotion active des enjeux des applications des TIC et prise en compte des besoins spécifiques dans les domaines pédagogique, social, économique, juridique, communicationnel et technologique.

Concernant **l'édification en RDC d'une société des savoirs inclusive**, l'UNESCO lance un programme d'intégration de la communication et de l'information dans les plans de travail et/ou de développement au niveau local et national au travers de la tenue des séminaires et ateliers sur les grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information relatives à la construction des sociétés des savoirs inclusives. Les approches internationales sur les questions de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme, de la lutte contre la corruption et la criminalité transnationale organisée sont portées à la connaissance des professionnels des médias et leurs capacités sont renforcées.

Le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) continue à jouer un rôle central dans la promotion et le développement de médias libres, pluralistes et indépendants. Les indicateurs du développement des médias approuvés par le PIDC sont utilisés comme outil de diagnostic pour évaluer le paysage médiatique dans un contexte national et pour aider la RDC à combler les lacunes recensées en matière de développement des médias.

Développer des outils de planification et de gestion

Le diagnostic réalisé en 2007 dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) a relevé certains problèmes pour le développement du Système Statistique National (SSN), dont en ce qui concerne l'UNESCO l'insuffisance de ressources humaines pour la production, l'analyse et la dissémination des statistiques ; l'absence d'un plan de formation du personnel principalement en éducation ; la couverture du territoire national dans les 33 futures provinces éducationnelles .

L'UNESCO fournit depuis 2006 un appui technique et financier, avec ses partenaires, pour le développement **d'un système d'information pour la gestion de l'éducation** (SIGE). Cet appui a permis la production des annuaires statistiques sur l'éducation, outils essentiels pour la planification et gestion du secteur. En 2011, l'UNESCO est allé plus loin en mettant en place un projet pilote de décentralisation du SIGE dans la province du Katanga à travers la création d'une Cellule technique provinciale pour les statistiques de l'éducation dans la province qui devrait permettre d'améliorer l'analyse du secteur de l'éducation pour une meilleure planification et gestion au niveau provincial par le Gouvernement congolais. L'UNESCO appuiera la mise en place progressive de Cellules statistiques dans toutes les provinces de la RDC.

Le défi du financement du SIGE

Les opérations relatives à la production des statistiques de l'éducation demeurent tributaires du financement extérieur, des retards fréquents dans les décaissements des fonds conduisent au non-respect de la période légale et appropriée de collecte. La situation est souvent aggravée par la modicité des fonds alloués à la collecte par le gouvernement, ce qui empêche un suivi efficace de la collecte et retarde le retour des questionnaires. Une rupture temporelle dans la production des annuaires statistiques pourrait gravement nuire à la fiabilité d'un SIGE en reconstruction, ce qui est préjudiciable à la possibilité d'améliorer la qualité des données par approximation successive au moment même où la RDC avance sur un programme ambitieux de réforme de son système éducatif.

A ce titre, la nécessité de disposer d'un SIGE fiable et pérenne constitue une mission essentielle pour l'UNESCO en se plaçant à la tête des discussions et des propositions de collaboration entre les partenaires et le gouvernement.

II. Croissance pro-pauvre et création d'emplois

La mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté a conduit à un résultat mitigé entre 2001-2010. Comparés aux pays d'Afrique subsaharienne, ces indicateurs demeurent à un niveau faible, à l'exception du secteur de l'Education. Les inégalités restent très prononcées aussi bien entre les groupes sociaux qu'entre les provinces. Les sources de la croissance depuis 2006, concerne avant tout l'agriculture loin devant les Mines, les Bâtiments et Travaux publics et le Transport et Communication. Tous ces secteurs qui, à un moment ou à un autre, ont pesé significativement sur la croissance gardent cependant un potentiel appréciable pour influencer davantage sur les performances économiques de la RDC.

Au-delà des séquelles de l'insécurité et des conflits armés, un questionnement demeure sur l'utilité sociale de l'école notamment par son inadéquation au marché de l'emploi. La vision du Gouvernement dans ce secteur consiste à former des hommes et des femmes compétents et créatifs en leur inculquant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être qui constituent le socle de la vie en société.

L'UNESCO accompagne ces efforts en vue de la promotion d'une croissance pro pauvres et soutient la relance des secteurs porteurs de croissance identifiés pour la période 2011-2013 comme le bâtiment, l'agriculture et les forêts. Les objectifs visés sont le renforcement de la contribution de ces secteurs à la croissance et diversification de l'économie et la réduction de la pauvreté des ménages ruraux par une augmentation de leurs revenus.

La Formation professionnelle

Le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) a été très affecté par les années de crises. La Stratégie de ce sous-secteur indique que le gouvernement centre son action sur la rénovation des programmes d'études pour une meilleure adéquation aux besoins de l'économie nationale. Cependant l'absence d'une politique partagée par l'ensemble des opérateurs publics et les faibles moyens du sous-secteur sont sources de dysfonctionnement.

L'UNESCO s'est positionnée en prolongation a d'autres appuis de la collaboration bilatérale et multilatérale et a développé un projet un projet de renforcement de l'ETFP dénommé Projet BEAR : « *Better Education for Africa's Rise* » avec le soutien de la République de Corée du Sud. Ce projet a comme objectif l'identification et la conception des projets visant les filières de l'agriculture et du bâtiment.

La Politique nationale du Genre adoptée en 2009 a également pour objectif d’instaurer un environnement socio-économique et institutionnel favorable à l’équité de genre, et d’assurer la prise en compte du genre dans tous les secteurs de développement. L’UNESCO dans cet esprit, développe des activités de **renforcement du pouvoir économique de la femme**, principalement dans les zones rurales pour réduire sa vulnérabilité des activités génératrices de revenus dans le Nord Kivu.

Promouvoir des politiques et la base de connaissances en matière d’énergies renouvelables

Le Code forestier de 2002

Le nouveau Code forestier de la RDC, promulgué par loi n° 011/2002 d’août 2002 vise à organiser les espaces forestiers et leur exploitation en classant les forêts en trois catégories répondant chacune à une vocation prioritaire, sans toutefois préciser la répartition du domaine entre les trois catégories:

Les forêts classées. Leur vocation de conservation de la biodiversité s’exprime un acte de classement qui limite les droits d’usages à la stricte satisfaction des besoins domestiques des ayants droits coutumiers. Leur gestion incombe à l’Etat par le biais de l’ICCN, établissement public sous tutelle du ministère du Ministère en charge de l’environnement. Leur gestion peut être déléguée par l’Etat à des personnes morales de droit public ou à des associations reconnues d’utilité publique.

Les forêts protégées. Selon le Code ce sont les forêts des communautés locales qui les possèdent en vertu de la coutume. Elles peuvent être converties à d’autres usages (constituant de ce fait une réserve foncière agricole) par les communautés locales qui sont libres d’en exploiter les ressources (par voie conventionnelle avec des exploitants artisanaux) ou d’y obtenir à leur demande une concession communautaire (en gestion collective directe ou par délégation de gestion).

Les forêts de production permanente. Leur vocation de production durable de bois ou d’autres biens ou services forestiers s’exprime par leur soustraction au domaine des forêts protégées (les forêts des communautés locales) au terme d’une enquête publique devant la rendre libre.

Le secteur de l’énergie est d’une importance vitale pour le développement de la RDC qui souffre à la fois d’un manque d’énergie et d’accès à l’électricité. L’utilisation des énergies alternatives et renouvelables sera encouragée. Les activités du Bureau portent principalement sur la promotion des politiques énergétiques alternatives (le photovoltaïque en particulier), le renforcement des capacités nationales, et le partage des connaissances et des meilleures pratiques scientifiques.

Développer le secteur forestier

L’objectif dans ce secteur est le développement d’un système de production en faveur des pauvres à la fois à faible intensité carbone, résilient au changement climatique et écologique. Ce système combinerait le développement d’une production agro-industrielle moderne et durable avec le renforcement des petits exploitants et leur conversion à des pratiques durables.

La production agricole, animale et foncière. En RDC, la répartition de la valeur ajoutée au sein de la plupart des filières de production de ces 3 secteurs est en effet

très déséquilibrée en défaveur des paysans producteurs. La part de la valeur ajoutée distribuée aux paysans au sein de certaines filières exportatrices peut ainsi descendre en dessous des 20%(cas de la filière « Hévéa-Caoutchouc »).Ce déséquilibre structurel est une des causes principales de la dégradation tendancielle de la productivité des systèmes agro-sylvo-pastoraux de RDC, les paysans n'étant en effet pas incité par une politique de prix adéquate et équitable, à accroître durablement la productivité de leur exploitation familiale. Cette dégradation entraîne à son tour une déforestation accrue, une gestion non durable des ressources naturelles et, *in fine*, une augmentation de la pauvreté rurale.

La répartition inéquitable de la valeur ajoutée au sein des filières de production agricoles, animales et forestières se situe donc au cœur du cercle vicieux liant la pauvreté et la dégradation des ressources naturelles et constitue ainsi une véritable « trappe » de pauvreté pour les paysans congolais. Au travers son appui à l'Ecole régionale postuniversitaire d'aménagement et de la gestion intégrés des forêts tropicales (ERAIFT), l'UNESCO promeut les principes de la croissance pro-pauvre dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des forêts. L'ensemble des apprenants et chercheurs de l'Ecole (86 apprenants et chercheurs depuis 1999 et 55 apprenants et chercheurs en cours de formation, 120 apprenants et chercheurs formés sur la période 2010-2013) sont formés aux techniques d'analyses quantitatives et qualitatives permettant d'évaluer les conditions nécessaires à la mise en place d'une réelle croissance rurale pro-pauvre. Les apprenants et chercheurs de l'ERAIFT mettent en pratique ces techniques et principes dans les provinces du Bas-Congo, du Bandundu, du Nord-Kivu, de l'Equateur et de la Province Orientale en partenariat avec les agences des Nations Unies concernées (UNHABITAT, FAO, PNUE, PNUD).

L'ERAIFT assure également, sur le même sujet, des formations permanentes de cadres nationaux actifs dans le développement durable de la RDC notamment au travers de l'animation des universités d'été du REDD, organisées par le PNUD.

Cette stratégie repose sur une politique **d'aménagement du territoire** qui est encore embryonnaire et dont la mise en œuvre sur le terrain est encore disparate. Or, une des causes principales des conflits qui ont déchiré la RDC ces 20 dernières années est l'absence de planification coordonnée, participative et appropriée d'un accès équitable aux ressources naturelles, dont l'accès à la terre, aux infrastructures de base dont les routes rurales, à l'énergie, à l'eau potable et aux services sociaux(santé et éducation).Par ailleurs, les interventions humanitaires déployées durant les conflits armés ou en post conflit, ont manqué de coordination intersectorielle et une trop faible appropriation par les acteurs nationaux du développement dont les administrations nationales et provinciales entraînant un réel déficit de leadership en matière de coordination de l'aménagement participatif et durable du territoire. Enfin, la mise en place d'une politique effective, participative et durable de l'aménagement du territoire constitue une condition nécessaire au succès de la mise en œuvre de la stratégie REDD+ en RDC.

Au travers du programme ERAIFT, l'UNESCO participe à deux opérations pilotes d'aménagement participatif et durable du territoire dans le Nord-Kivu et dans le Bandundu. Dans le Nord-Kivu, il met en place la coordination de la réalisation d'un schéma d'aménagement participatif du territoire visant à inciter 35.000 personnes occupant illégalement le PNVi à migrer vers des zones appropriées(Masakoki et Cotonco),permettant ainsi un accès durable, équitable et sécurisé aux ressources naturelles, à la terre, aux infrastructures de base, à l'eau, l'énergie, la santé et l'éducation. Ce schéma est réalisé avec l'appui de plusieurs agences des Nations Unies très actives dans cette Province (PNUD, UNHABITAT, FAO), l'ICCN et le WWF.

Dans le Bandundu, en partenariat avec le PNUE, l'UNESCO facilite le transfert de *know-how* et d'expériences entre les associations de paysans actives dans l'agroforesterie et les projets pilotes d'agroforesterie d'Ibi Villages et de Mampu sur le plateau des Batekes. Les leçons apprises de ces deux expériences pilotes seront analysées et, le cas échéant, disséminées par les voies les plus efficaces au niveau des acteurs concernés du développement.

L'élaboration de la politique foncière de la RDC a été largement débattue. Sa mise en œuvre nécessite une réforme profonde de l'administration et des moyens humains et techniques conséquents. Dans certaines provinces de la RDC (Nord et Sud Kivu), où la pression foncière est significative, 80% des conflits civils abrités par des tribunaux sont issus de conflits fonciers. L'absence de titrisation et les problèmes de gouvernance existant dans l'administration en charge du cadastre peuvent ainsi exacerber les conflits fonciers susceptibles d'entraîner des violences physiques graves. L'UNESCO, au travers son programme ERAIFT, travaille en étroite collaboration avec UNHABITAT sur les questions foncières dans la Province du Nord-Kivu. L'expérience très pertinente développée par UNHABITAT dans cette province est mise à profit dans le cadre du schéma d'aménagement du territoire cité ci-avant.

Programme de renforcement des capacités en faveur de l'EPT (CapEPT)

La réalisation des objectifs de l'EPT ne dépend pas simplement de l'apport de fonds supplémentaires. Il ne fait aucun doute qu'en l'absence d'un renforcement parallèle des capacités de prestation de services à l'échelle nationale, les financements additionnels ne se traduiront pas par une efficacité accrue. La disponibilité de ressources (ou capacités) réelles est essentielle pour la réussite des réformes éducatives et la généralisation des bonnes pratiques.

En RDC, le CapEPT appuie la rationalisation et l'opérationnalisation du cadre de décentralisation, pour renforcer la pertinence et la complémentarité des actions aux différents échelons de gouvernance. L'objectif est le développement harmonieux du système éducatif en adoptant une approche participative.

III. Services sociaux de base et capital humain

Cet axe programmatique a pour enjeu principal de proposer un accès à une éducation de qualité (avec un accent particulier sur l'enseignement primaire, secondaire et la formation professionnelle sans pour autant omettre l'alphabétisation des adultes et l'enseignement supérieur afin de doter la RDC de ressources humaines bien formées. Cet axe s'articule également autour de la lutte contre le VIH/Sida, la jeunesse et la culture.

Renforcer les capacités de planification et de gestion de l'éducation

Le diagnostic du système éducatif congolais révèle un faible leadership national débouchant sur un faible niveau de coordination des interventions des partenaires. Le gouvernement

dispose de peu d'outils pour assurer la coordination des partenaires et un dialogue sectoriel efficace. Pour remédier au déficit d'appropriation nationale, l'UNESCO appuie le programme de renforcement des capacités des acteurs du niveau central et décentralisé.

Par ailleurs un appui est fourni au gouvernement pour que, à partir des stratégies sous-sectorielles (EPSP, ESU et MAS), celui-ci se dote d'une stratégie sectorielle permettant une mobilisation accrue des ressources internes et externes allouées à l'éducation et un renforcement de la coordination et de la planification pour l'Education pour tous (EPT).

Les actions de l'UNESCO en faveur du renforcement des capacités ont abouti, entre autres, à doter le système éducatif congolais d'un corps d'inspecteurs et de gestionnaires mieux formés et suffisamment outillés pour assurer un encadrement pédagogique efficace des enseignants pour les premiers, et pour améliorer la gestion scolaire et académique pour les seconds. Toutes ces activités ont eu un impact réel sur l'amélioration de la planification, la gestion et l'évaluation du système éducatif.

Assurer le rôle de chef de file dans le domaine de l'éducation

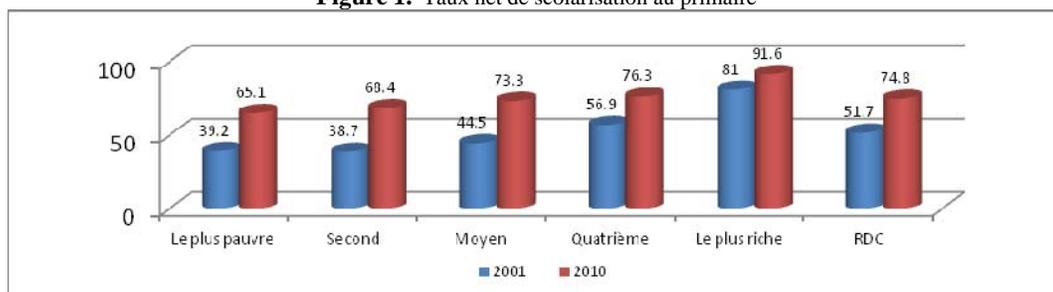
Renforcer le rôle de chef de file dans le domaine de l'Éducation pour tous (EPT) par des activités de sensibilisation et de suivi, et des partenariats (36C/5, *Projet de programme et de budget 2012-2013, Axe d'action4*)

Les échéances qui attendent le Gouvernement congolais et les partenaires du secteur éducatif imposent une coordination et une concertation de premier plan. L'UNESCO, de par la disponibilité de son expertise technique et de par le rôle de chef de file lui reconnu, doit se porter aux avant-postes de la concertation. L'UNESCO participe activement au groupe des bailleurs-clés de l'éducation. Ce groupe permet la mise en place d'un cadre harmonisé des interventions des partenaires de l'éducation en RDC. L'UNESCO pilote également le Comité de concertation (Comcon) qui réunit différents

partenaires nationaux (Ministères, ONG, Société Civile) et internationaux qui interviennent aux niveaux politique, stratégique, de mise en œuvre et de suivi. Le Comcon se veut complémentaire au Groupe thématique sur l'Éducation, présidé par le MEPSP. Son rôle est de servir de laboratoire d'analyse et d'expertise dans le domaine de l'éducation afin d'alimenter le dialogue et les débats entre partenaires de l'éducation sur les thématiques clés du secteur.

Il est essentiel pour l'UNESCO de continuer à se positionner dans l'accompagnement en amont. Ainsi, son expertise technique devrait être mieux valorisée pour appuyer le Gouvernement à se doter d'outils de politique basés sur les résultats.

Figure 1. Taux net de scolarisation au primaire



Source : MICS 2001 et 2010

Améliorer la qualité de l'éducation et promouvoir l'alphabétisation

La qualité du système éducatif est un sujet de préoccupation en RDC. Au-delà de leurs faibles conditions sociales, le personnel enseignant souffre d'une formation initiale jugée peu professionnalisante et de l'absence quasi-totale de système national fonctionnel de formation continue. Selon les données statistiques 2008 /2009, un tiers des enseignants du primaire et 64 % des enseignants du secondaire n'ont pas la qualification requise pour enseigner. L'UNESCO appuie les efforts nationaux tendant à améliorer la qualité de l'éducation. L'UNESCO a notamment appuyé l'élaboration des référentiels des compétences TIC et le recours aux TIC comme outil de recherche documentaire dans l'enseignement supérieur et dans la recherche; il a aussi appuyé la production d'un Guide de recherche documentaire sur Internet et la formation d'un noyau de formateurs de quelques établissements de l'enseignement supérieur et universitaire de la ville. Ces derniers sont appelés à leur tour à utiliser ce guide et à former leurs collègues, des étudiants et d'autres chercheurs.

Par ailleurs, grâce au financement de l'AECID, l'UNESCO appuie en 2011-2012 l'élaboration d'une politique nationale sur les conditions des enseignants dans le cadre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA). L'objectif de ce projet est de soutenir les efforts du gouvernement dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement en RDC, à travers l'élaboration d'une politique nationale et d'un plan opérationnel concernant les conditions des enseignants.

VIH/sida

Dans le domaine de l'appui aux thèmes transversaux, notamment le **VIH/sida**, l'UNESCO a appuyé la production de documents pédagogiques et la formation de formateurs. L'UNESCO a également poursuivi son appui aux activités de prévention du VIH/sida en milieu éducatif à travers l'élaboration des programmes intégrés d'éducation pour la prévention du VIH pour les cycles maternel, primaire et secondaire² afin d'accélérer la réponse du secteur de l'éducation à l'épidémie du VIH en RDC. L'éducation à la sexualité constitue un volet complémentaire à l'éducation au VIH/Sida. La jonction de ces deux volets de prévention du VIH/ Sida et de l'éducation à la sexualité constituent des axes prioritaires de l'initiative EDUSIDA.

Lutte contre les discriminations

² Il s'agit des programmes harmonisés prenant en compte les différents enrichissements des ateliers de Douala et Yaoundé, au Cameroun.

« Faire en sorte que, d'ici 2015, tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, de qualité et de le suivre jusqu'à son terme »
(Objectif 2 de l'EPT, Cadre d'action de Dakar

Sur la question des **inégalités sociales**, l'UNESCO apporte sa contribution dans la prise en compte des catégories sociales spécifiques telles que : les autochtones (pygmées) ou les enfants en situation de handicap. A cette fin elle participe au Forum International des peuples autochtones d'Afrique centrale par la prise en compte de la culture autochtone dans les politiques éducatives. Des projets sont élaborés sur des actions de développement durable fondées sur les savoirs locaux et autochtones. En outre, l'UNESCO participe activement à la mise en œuvre de l'éducation inclusive qui à ce jour a inspiré notamment Handicap International pour la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Le secteur de la jeunesse

Le secteur de la jeunesse rencontre entre autres difficultés, l'insuffisance des infrastructures d'encadrement et de formation professionnelle des jeunes, l'inadéquation entre la formation des jeunes et les besoins du marché d'emploi, l'ignorance des jeunes en matière de santé de la reproduction et du VIH/sida Cette situation est commune à l'ensemble de l'espace sous régionale. Dans ce cadre, l'UNESCO participe en RDC à une étude régionale sur les politiques en faveur des jeunes et la prévention de la violence dans la région des Grands Lacs.

la culture et Les arts

La culture dans un pays en post conflit comme la RDC, est une composante essentielle du développement humain et de la pacification, ainsi qu'un facteur important de lutte contre la pauvreté. Cependant le secteur culturel congolais souffre de l'absence d'un programme de promotion culturelle et de la menace de disparition du patrimoine culturel matériel national. L'UNESCO, dans le cadre de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, poursuit ces actions de plaidoyer pour inscrire la Culture dans une approche intégrée du développement au sein de l'UNADF et avec l'Union européenne, par l'élaboration d'un document officiel de la politique culturelle nationale par la mise à disposition d'un expert en politique culturelle.

Promouvoir le rôle de la culture dans le développement

L'UNESCO intègre la culture dans l'exercice de programmation conjointe par pays des Nations Unies, et établit une stratégie d'analyse reconnaissant l'importance de la culture

pour la réalisation des OMD et, plus largement, pour le développement, comme indiqué dans le Document final du Sommet sur les OMD (New York, septembre 2010) et dans la résolution 65/166 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 décembre 2010.

L'UNESCO poursuit également son action pour créer un environnement favorable à l'émergence d'industries culturelles et créatives congolaise ayant un impact sur le développement économique de la RDC dans des domaines culturels et artistiques

Promotion du rôle de la culture dans le développement durable grâce aux industries créatives et culturelles : L'UNESCO accompagne les initiatives novatrices pour promouvoir le développement durable des villes congolaises et en particulier celle de Lubumbashi. En effet, dans un contexte d'urbanisation croissante, les défis liés à la préservation du patrimoine, à l'équilibre écologique et social des communautés urbaines, et à la promotion de la ville comme avant-garde de la créativité, de l'innovation et de la technologie permettront d'accroître sa contribution au développement durable. En ce sens, une démarche holistique, interdisciplinaire et intersectorielle est élaborée pour la ville de Lubumbashi portant à la fois sur sa conservation, son développement et sa créativité aux fins de son inscription dans le Réseau des villes créatives qui permettra à terme le renforcement de sa coopération entre d'autres villes créatives de part de monde.

Renforcement du rôle social, économique et pédagogique des musées en tant que vecteurs de développement durable et de dialogue : L'UNESCO soutient les activités susceptibles de renforcer le rôle pédagogique des musées congolais afin d'attirer de nouveaux visiteurs et en tant qu'acteur social, éducatif et économique. L'objectif est de renforcer leurs capacités dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine et la sensibilisation à la diversité culturelle. En outre, des ateliers sur l'amélioration de leurs inventaires, de la conservation de base, de la sécurité et de leurs réserves sont menés.

Après s'être employé à consolider les connaissances théoriques et pratiques en matière de protection des œuvres et de lutte contre le trafic illicite, l'UNESCO répercute ces informations et ces formations au niveau des professionnels et des techniciens des musées à travers la RDC, notamment dans les provinces et dans les régions de l'est ravagées par les guerres

Protection des biens culturels et lutte contre leur trafic illicite : L'UNESCO développe des activités de soutien à la production culturelle et artistique. Pour ce faire, il vulgarise les textes des conventions sur le patrimoine culturel ratifiés par la RDC; communique sur l'aménagement des espaces, sites culturels et musées ; promeut la diversité culturelle et la transmission des valeurs culturelles ; lutte pour le retour aux valeurs, et forme les agents de sécurité à la lutte contre le trafic illicite des œuvres d'art.

Protéger le patrimoine culturel

Protection du patrimoine culturel immatériel par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003 : La RDC a ratifié la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, en septembre 1974 et la Convention de 2003 concernant la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, en septembre 2010. L'UNESCO à Kinshasa encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel qui a subi d'importants dommages suite aux différents troubles et conflits armés que le pays a enregistrés au cours de son histoire avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes. Cette protection du patrimoine culturel fait également partie intégrante du mandat de l'armée de la RDC. Cependant, les hommes de troupes ne disposent pas encore d'outils pour son application sur le terrain. C'est pourquoi, l'UNESCO publie un vadémécum afin de doter l'armée et d'autres services de sécurité d'un outil de travail pour former et informer les unités à l'importance du patrimoine culturel, améliorer leurs connaissances en cette matière et, grâce à une réelle appropriation de ce document, déterminer de façon durable les attitudes à adopter face aux objets du patrimoine, surtout ceux classés et conserver. Le vade-mecum du soldat congolais sur la protection du patrimoine culturel est ainsi une des stratégies de mise en œuvre de ces conventions.

IV. Lutter contre le changement climatique et promouvoir la gestion durable des ressources naturelles

L'UNESCO dans sa stratégie à moyen terme pour 2008-2013 a définis cinq objectifs primordiaux ainsi que des objectifs stratégiques de programme pour contribuer à atteindre les objectifs primordiaux 2 et 4, à savoir (2) mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable, en particulier de mettre le savoir scientifique au service de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles et (4) promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et une culture de la paix, en particulier renforcer la contribution de la culture au développement durable et protéger et valoriser le patrimoine culturel de manière durable. L'UNESCO conseillera les gouvernements pour l'intégration d'aspects sociaux et culturels, et en particulier du savoir traditionnel, du patrimoine, de dimensions pédagogiques et du renforcement des capacités institutionnelles, dans la gestion des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres. Il sera prêté attention aux zones écologiquement vulnérables comme les zones côtières et les petites îles ainsi qu'à la lutte contre la désertification en tant qu'instrument de développement durable. Une importance particulière sera attachée à la collecte de données scientifiques pertinentes et à l'établissement de synthèses des connaissances existantes, ainsi qu'au rassemblement et à la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques et les approches judicieuses en matière de gestion des ressources naturelles, y compris les incidences sociales de celle-ci.

Lutter contre le changement climatique

L'UNESCO contribue à des recherches visant à comprendre les changements climatiques et leur impact sur l'environnement et les sociétés. Plus particulièrement, l'Organisation mettra sa vaste liste de sites, y compris les réserves de biosphère, les sites du patrimoine mondial et les géo-parcs, au service du suivi planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et du développement durable. L'UNESCO contribue activement aux processus intergouvernementaux et inter institutions de surveillance et d'évaluation mondiales de l'état des systèmes terrestres et d'établissement de rapports à ce sujet, comme le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau. Comprendre les modifications de systèmes terrestres complexes et dynamiques et leur impact sociétal et environnemental est au cœur de la mission scientifique de l'UNESCO consistant à favoriser le développement durable en tirant parti de ses programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux et de leurs réseaux aux niveaux mondial, régional et national. Au travers de son appui à l'ERAIFT, l'UNESCO a mis en place une nouvelle chaire dans cette institution basée sur le campus de l'Université, intitulée « Changements Climatiques » pour sensibiliser les apprenants et chercheurs de l'ERAIFT ainsi que leurs partenaires à cette importante problématique.

Les résultats attendus sont la i) Mise au point d'une approche coordonnée des diverses dimensions de la protection et de la sauvegarde du patrimoine ; ii) Révision des politiques et activités nationales de conservation afin de tenir compte de tendances mondiales telles que le changement climatique, l'urbanisation et les migrations.

Gérer durablement des ressources naturelles

Il est important de souligner le rôle central de la culture dans la définition de pratiques environnementales durables et l'élaboration de mesures de lutte contre les catastrophes. La protection et la gestion des ressources naturelles font partie de l'action menée pour protéger et conserver le patrimoine naturel aux fins du développement durable. Dans cette optique, l'UNESCO étudie les liens entre diversité culturelle et biodiversité afin de diffuser l'information pertinente aux décideurs. Elle s'emploie aussi à contribuer au développement des peuples autochtones et communautés locale, en encourageant le respect, la préservation et la conservation de leurs systèmes de savoirs, et en identifiant les innovations et les pratiques représentatives de styles de vie traditionnels qui se prêtent à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

L'UNESCO espère ainsi i) l'approbation et application de principes et d'orientations en vue d'une gestion durable des ressources naturelles fondée sur la science dans toutes les régions par l'intermédiaire des politiques nationales ; ii) la prise en compte du rôle essentiel de la culture dans le développement ainsi que de la promotion et de la protection de la diversité culturelle dans les cadres internationaux et les plans nationaux de développement, ainsi que dans les outils de programmation commune par pays du SNU, et ; iii) la mise au point d'une approche coordonnée des diverses dimensions de la protection et de la sauvegarde du patrimoine.

Protéger le patrimoine environnemental

S'agissant du patrimoine immeuble (monuments et sites), l'UNESCO s'efforce d'assurer la coordination de l'action des acteurs locaux et internationaux, en faisant office de plateforme de rencontre et de médiateur impartial («honest broker»), notamment pour la promotion de nouveaux partenariats. C'est dans ce contexte qu'elle continue d'administrer la Convention de 1972 et les autres conventions relatives à la culture. Elle se concentre également sur les nouvelles menaces globales qui peuvent affecter le patrimoine naturel et culturel en veillant à ce que la conservation des sites, entant que lieux de réconciliation et de développement durable, contribue à la cohésion sociale.

L'UNESCO et la liste du patrimoine mondial

Adoptée par l'UNESCO en 1972, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a établi la Liste du patrimoine mondial afin d'encourager l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. En outre, elle a pour objectif de faire reconnaître que ces lieux sont d'une importance suffisante pour que la communauté internationale en assume la responsabilité. L'inscription à cette Liste constitue la plus importante désignation mondiale qu'un site puisse atteindre.

La RDC est membre officiel de l'UNESCO depuis le 25 novembre 1960. Elle a ratifié la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel en septembre 1974.

Les objectifs ciblés sont i) l'intégration par le gouvernement du Plan stratégique d'action d'urgence pour la restauration de l'intégrité des Sites du patrimoine mondial en péril dans ses politiques, mécanismes et pratiques et le met en œuvre; ii) l'intégration des contributions culturelles des populations autochtones et communautés locales dans les programmes et politiques au niveau provincial et national pour une mise en valeur de la conservation de leur ressources naturelles autour des sites et une meilleure prise de conscience par le gouvernement et les partenaires de ces richesses culturelles; iii) la mise en place de nouveaux mécanismes de coopération, notamment des partenariats public/privé, basés sur les principes de la diversité culturelle pour les industries culturelles sont conçues, et; iv) la mise au point de nouvelles formes de coopération internationale en vue de renforcer l'application de la Convention de 1970.

Certaines pistes de réflexion de mise en œuvre sont à l'étude en particulier l'utilisation des acquis d'autres projets, comme par exemple, la mise en synergie des radios communautaires et la conservation et ses développements à travers les clubs d'écoute.

V. Stabilisation et consolidation de la paix

Lutter contre les violences sexuelles et basées sur le genre

Dans le cadre de la stratégie de stabilisation du pays, les questions relatives à la lutte contre les violences sexuelles contre les femmes constituent des composantes transversales. Elles se posent avec acuité en dépit des avancées sur le plan juridique et par la Constitution congolaise qui érige l'égalité des sexes en principe inaliénable.

L'UNESCO a développé fin 2010, sur la base d'une méthodologie participative, une approche permettant de capitaliser les valeurs socioculturelles des populations congolaises dans la lutte contre les violences sexuelles en vue de fonder de manière durable les fondements du « bien vivre ensemble. La compréhension du contexte congolais et la sensibilisation de l'opinion publique reste un atout majeur dans la lutte contre les violences basées sur le genre, les politiques, programmes et projets de lutte contre les inégalités sociale.

Dans le Nord et Sud-Kivu, l'UNESCO a élaboré, dans le cadre du STAREC, des activités pour l'implication des étudiants dans la lutte contre les violences sexuelles, organise un colloque l'implication des hommes dans la lutte contre les violences sexuelles dont les recommandations déboucheront sur un vaste programme d'implication des hommes comme force sociale à même de susciter un changement de comportement dans le contexte de la RDC.

Au Nord Kivu, en Ituri et au Nord Katanga des Unités Spéciales de Police chargées de la lutte contre les violences sexuelles seront formées à la lutte contre les violences sexuelles ainsi qu'au renforcement des cadres de concertation entre les communautés, la justice et la police.

L'UNESCO développe également la recherche dans le domaine de genre en RDC à travers la création du Centre de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la consolidation de la paix basé à Kinshasa, institut de catégorie II en ce qui concerne les droits des femmes dans les situations de post-conflit et la recherche sur les violences liées au genre. Cette activité s'appuie sur les forces sociales à même d'impulser un changement de comportement. Il s'agit entre autres des corporations socioprofessionnelles, des universitaires, des jeunes, des hommes, des leaders communautaires et du personnel en uniforme.

Renforcer les mécanismes de médiation et gestion des conflits dans la gestion des ressources naturelles

La capacité d'une société ravagée par la guerre à assurer le maintien de la paix au sortir d'un conflit dépend de multiples facteurs, y compris les conditions qui ont conduit au déclenchement de la guerre, les caractéristiques du conflit lui-même, la nature de l'accord de paix, et l'influence des forces extérieures (c'est-à-dire, les pressions économiques ou politiques mondiales). Les problèmes fonciers autour des Sites du patrimoine mondial, l'augmentation de la demande pour les ressources naturelles, la croissance démographique et les contraintes environnementales, y compris les changements climatiques, risquent d'accentuer ces problèmes. Par ailleurs, les conflits ont de graves effets sur l'environnement, auxquels il faut remédier pour préserver la santé et les moyens d'existence des populations. Il est donc essentiel, dans le cadre de la consolidation de la paix, de gérer les moteurs et les impacts environnementaux des conflits, de désamorcer les tensions, et d'utiliser les richesses naturelles de façon durable afin de renforcer la stabilité et le développement à long terme.

Les Nations Unies commencent à intégrer les considérations relatives à l'environnement et aux ressources naturelles dans leurs opérations de consolidation de la paix. L'UNESCO en collaboration avec d'autres agences des UN (MONUSCO, UNHABITAT, FAO, UNEP) à Kinshasa et sur le terrain, chacun selon leur mandat, proposent de développer et de planifier sur le moyen terme des activités qui intègrent les considérations relatives à l'environnement, la conservation et la gestion des ressources naturelles.

Sigles et Abréviations

ANEAP	Association nationale des entreprises de l'audiovisuel privée
ANECO	Association nationale des Editeurs congolais
APEFE	Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
ACDI	Agence canadienne de développement internationale
AECID	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement
AFD	Agence française de développement
ASDI	Agence Suédoise de Développement International
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque Mondiale
CapEPT	Programme de renforcement des capacités en faveur de l'EPT
CTB	Coopération Technique Belge
CSAC	Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication
DFID	Département for International Développement (Département pour le développement international)
DSCR	Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté
EDS	L'enquête démographique et de santé
ENF	Éducation non-formelle
EPT	Éducation pour tous
EPSP	Enseignement primaire, secondaire et professionnel
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
ERAIFT	Ecole régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts tropicales
GIBM	Groupe Inter Bailleurs des Média
GT	Groupe thématique
HAM	Haute autorité des médias
ICCN	Institut congolais de la conservation de la nature
ISP	Institut supérieur pédagogique
IST	Institut supérieur technique
IMI	Initiation aux médias et à l'information
IMNC	Institut des musées nationaux du Congo
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
MAS	Ministère des Affaires Sociales
MEPSP	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
MESU	Ministère de l'Enseignement Supérieur

MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation de la RDC
NED	National Endowment for Democracy
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMEC	Observatoire des media congolais
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PASE	Projet d'Appui au Secteur de l'Éducation
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PISS	Programme Intégré de la Stratégie de Stabilisation
PCP	Programme de Consolidation de la Paix
PSSF	Programme Suivi par les Services du FMI
PROVED	Province Éducationnelle
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RDC	République démocratique du Congo
RTNC	Radio Télévision nationale du Congo
SADC	Communauté de développement des Etats de l'Afrique Australe
SIGE	Système d'information pour la gestion de l'éducation
SNU	Système des Nations Unies
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UCPD	Document UNESCO de programmation pays
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNDAP	United Nations Development Assistance Programme Plus
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIKIN	Université
UNPC	Union nationale de la Presse du Congo
VVOB	Association Flamande pour la Coopération au Développement et l'Assistance Technique
WBI	Wallonie-Bruxelles International